

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 877

28 avril 2010

SOMMAIRE

A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée	42075	Industry Investment S.A.	42066
Aeromeccanica S.A.	42072	Institut de pédicure Anne S.à r.l.	42094
Afham Gestion Immobilière S.A.	42084	Internos - Luxembourg Branch	42069
Air Artisan Lux S.A.	42092	Josero S.à r.l.	42095
Am Bistrot S.à r.l.	42083	Laguna Verde S.A.	42056
Amwal Ventures S.A.	42075	Locapress S.A.	42073
Appleton International S.A.	42076	Luxor Thebes S.A.	42076
ATG II S.à r.l.	42074	Marilux S.à r.l.	42053
ATG Management Germany S.à r.l.	42074	Media Entertainment Communication Holding	42094
ATG S.à r.l.	42074	Net 4 Free S.A.	42092
ATG S.à r.l.	42075	Nico-Textile S.à r.l.	42092
Aviva Investors Portefeuille II	42084	Ongoing International Partners	42093
Banque Unie Est-Ouest S.A.	42094	Opportunity One	42096
Belval Square SA	42093	Opportunity Two	42094
Cad Concepts International S.A.	42073	Optivita Securitisation S.à r.l.	42070
Casandrax Financial S.A.	42073	Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR	42064
CBRE Global Acquisition Company	42054	People Invest S.A.	42057
Celistics Luxembourg S. à r.l.	42089	Point.com Luxembourg S.à r.l.	42095
Celso S.à r.l.	42089	Redstone Invest S.A.	42086
Centrale Automobile Distribution-Import S.A.	42083	S.C.I. JOPA, société civile immobilière ...	42083
Colways Investments S.A.	42072	Sea-Land Financing and Contracting	42084
Cometal Trade Services S.A.	42072	Société Européenne de Banque	42085
d'Tatta Noduscht, S.à r.l.	42096	Société Immobilière Nuts S.A.	42093
E.L.N Lux S.A.	42093	Sterifant Finanz Holding A.G.	42084
EPIC Euro Property 1 S.à r.l.	42070	Sterifant International Holding A.G.	42085
Fluxinvest International S.A.	42069	S.T. First Trust Financial Company S.A.	42089
FORTUNA Banque.s.c.	42096	Tiger Holding Five S.à r.l.	42086
GPT Halverton - Luxembourg Branch ...	42069	TIRSA, société anonyme de réassurance	42066
GW Investments S.à r.l.	42050	Vision Finance S.A.	42093
H7 Sàrl	42067	WK Holding S.A.	42074
Herberlux	42069		
Imapelfin S.A.	42067		
Immobilière Building BE S.A.	42064		

GW Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 80.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.873.

In the year two thousand and ten, on the twelfth of March.

Before US Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Garda Canada Security Corporation Inc. / Corporation de Sécurité Garda Canada Inc., a company duly incorporated and governed under the Canada Business Corporation Act, having its registered address at 1390, Barré Street, Montreal, Québec, H3C 1N4, Canada and registered with Corporations Canada under number 441578-7, and

Garda Security Screening Inc. / Sécurité préembarquement Garda Inc., a company duly incorporated and governed under the Canada Business Corporation Act, having its registered address at 36 Scarsdale Road, Toronto, Ontario, M3B2R7 Canada, and registered with Corporations Canada, under number 448354-5,

both here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of two proxies established on March 11th, 2010.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the companies appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing companies, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing companies are the sole shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "GW Investments S.à r.l." (hereafter "the Company"), having its registered seat at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary executed on March 10, 2010, not yet published in the Mémorial C.

II. The Company's share capital is set at sixty-eight thousand, three hundred and fourteen US Dollars (USD 68,314.-) represented by sixty-eight thousand, three hundred and fourteen (68,314) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

III. The shareholders, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholders resolved to increase the share capital in the amount of eleven thousand, six hundred and eighty-six US Dollars (USD 11,686.-), to raise it from its present amount of sixty-eight thousand, three hundred and fourteen US Dollars (USD 68,314.-) to eighty thousand US Dollars (USD 80,000.-) by creation and issue of eleven thousand, six hundred and eighty-six (11,686) new shares with nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, along with the payment of a share premium in the amount of three hundred and fifty-six million, six hundred and seven thousand, four hundred and seventy US Dollars (USD 356,607,470.-), payable on the share premium account of the Company, out of which eight thousand US Dollars (USD 8,000.-) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon Garda Canada Security Corporation Inc. / Corporation de Sécurité Garda Canada Inc. and Garda Security Screening Inc. / Sécurité préembarquement Garda Inc., prenamed, through their proxyholder, declared to subscribe to all eleven thousand, six hundred and eighty-six (11,686) new shares as follows:

- One thousand, five hundred and thirty-one (1,531) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, by Garda Canada Security Corporation Inc. / Corporation de Sécurité Garda Canada Inc., prenamed, along with the payment of the related share premium in the amount of forty-six million, seven hundred and eighty-four thousand, nine hundred and twenty-five US Dollar (USD 46,784,925.-); and

- Ten thousand, one hundred and fifty-five (10,155) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, by Garda Security Screening Inc. / Sécurité préembarquement Garda Inc., prenamed, along with the payment of the related share premium in the amount of three hundred and nine million, eight hundred and twenty-two thousand, five hundred and forty-five US Dollar (USD 309,822,545.-);

and have such shares, whose subscription value amounts to eleven thousand, six hundred and eighty-six US Dollars (USD 11,686.-), and the related share premium, whose aggregate value amounts to three hundred and fifty-six million, six hundred and seven thousand, four hundred and seventy US Dollars (USD 356,607,470.-), fully paid-up, by contribution in kind consisting of the assignment of that certain, unquestionable and undisputed receivables in the aggregate amount of three hundred and fifty-six million, six hundred and nineteen thousand, one hundred and fifty-six US Dollar (USD 356,619,156.-) as follows:

- The assignment of that certain unquestionable and undisputed receivables owed to Garda Canada Security Corporation Inc. / Corporation de Sécurité Garda Canada Inc. by (i) Garda CL Great Lakes Inc., a corporation governed by the laws of the State of Ohio, the United States of America, having its registered address at C T Corporation System, 1300 East 9th Street, Cleveland, Ohio 44114, the United States of America, and registered under number 334871 (hereinafter referred to as "Great Lakes") and (ii) Garda USA Inc., a corporation governed by the laws of the State of Delaware, the United States of America, having its registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808-1646, the United States of America (hereinafter referred to as "Garda USA") (hereinafter referred to as the "First Contribution") and resulting from declarations of Great Lakes and Garda USA respectively, as debtor companies, and from a declaration of Garda Canada Security Corporation Inc. / Corporation de Sécurité Garda Canada Inc., as holder of the receivables, all dated March 11th, 2010; and

- The assignment of that certain unquestionable and undisputed receivable owed to Garda Security Screening Inc. / Sécurité préembarquement Garda Inc. by Garda USA (hereinafter referred to as the "Second Contribution"), and resulting from a declaration of Garda USA, as debtor company, and from a declaration of Garda Security Screening Inc. / Sécurité préembarquement Garda Inc., as holder of the receivable, all dated March 11th, 2010 (hereinafter referred to as the "Second Contribution").

The copies of the above mentioned declarations will remain annexed to the present deed.

Effective implementation of the contribution

Garda Canada Security Corporation Inc. / Corporation de Sécurité Garda Canada Inc. and Garda Security Screening Inc. / Sécurité préembarquement Garda Inc., declared that:

- Garda Canada Security Corporation Inc. / Corporation de Sécurité Garda Canada Inc. is the sole owner of the First Contribution and Garda Security Screening Inc. / Sécurité préembarquement Garda Inc. is sole owner of the Second Contribution;

- The assignment and transfer of the First Contribution and the Second Contribution is effective today without qualification; and

- All further formalities are in course in the respective countries of location of the First Contribution and the Second Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and assignment and to render them effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at eighty thousand US Dollars (USD 80,000.-) represented by eighty thousand (80,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Third resolution

The shareholders resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing companies, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing companies and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the companies appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le douze mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Garda Canada Security Corporation Inc. / Corporation de Sécurité Garda Canada Inc., une société constituée et gouvernée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, et ayant son siège social au 1390, Barré Street, Montréal, Québec, H3C1N4, Canada, et enregistrée à Corporations Canada sous le numéro 441578-7, et

Garda Security Screening Inc. / Sécurité préembarquement Garda Inc., une société constituée et gouvernée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, et ayant son siège social au 36, Scarsdale Road, M3B2R7, Ontario, Canada, et enregistrée à Corporations Canada sous le numéro 448354-5,

toutes deux ici représentées par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu de deux procurations données le 11 mars 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "GW Investments S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société privée à responsabilité limitée constituée et gouvernée par les lois de Luxembourg, et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 mars 2010, non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de la Société est fixé à soixante-huit mille, trois cent quatorze Dollars américains (USD 68.314,-) représenté par soixante-huit mille, trois cent quatorze (68.314) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

III. Les associées, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées ont décidé d'augmenter le capital social à concurrence de onze mille, six cent quatre-vingt-six Dollars américains (USD 11.686,-), pour le porter de son montant actuel de soixante-huit mille, trois cent quatorze Dollars américains (USD 68.314,-) à quatre-vingt mille Dollars américains (USD 80.000,-) par la création et l'émission de onze mille, six cent quatre-vingt-six (11.686) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent cinquante-six millions, six cent sept mille, quatre cent soixante-dix Dollars américains (USD 356.607.470,-) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, et dont huit mille Dollars américains (USD 8.000,-) seront alloués à la réserve légale de la Société.

Souscription - Libération

Sur ce, Garda Canada Security Corporation Inc. / Corporation de Sécurité Garda Canada Inc. et Garda Security Screening Inc. / Sécurité préembarquement Garda Inc., prénommées, par leur mandataire, ont déclaré souscrire à toutes les onze mille, six cent quatre-vingt-six (11.686) nouvelles parts sociales de la manière suivante:

- Mille, cinq cent trente-et-une (1.531) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, par Garda Canada Security Corporation Inc. / Corporation de Sécurité Garda Canada Inc., prénommée, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de quarante-six millions, sept cent quatre-vingt-quatre mille, neuf cent vingt-cinq Dollars américains (USD 46.784.925,-); et

- Dix mille, cent cinquante-cinq (10.155) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, par Garda Security Screening Inc. / Sécurité préembarquement Garda Inc., prénommée, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent neuf millions, huit cent quatre-vingt-deux mille, cinq cent quarante-cinq Dollars américains (USD 309.822.545,-);

et libérer intégralement ces parts sociales, ayant une valeur de souscription de onze mille, six cent quatre-vingt-six Dollars américains (USD 11.686,-), et la prime d'émission, ayant une valeur totale de trois cent cinquante-six millions, six cent sept mille, quatre cent soixante-dix Dollars américains (USD 356.607.470,-), par apport en nature consistant en la cession de créances certaines, liquides et exigibles d'un montant total de trois cent cinquante-six millions, six cent dix-neuf mille, cent cinquante-six Dollars américains (USD 356.619.156,-) comme suit:

- La cession de créances certaines, liquides et exigibles, dues à Garda Canada Security Corporation Inc. / Corporation de Sécurité Garda Canada Inc. par (i) Garda CL Great Lakes Inc., une société régie par les lois de l'Etat de l'Ohio, les Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au C T Corporation System, 1300 East 9^{ème} Street, Cleveland, Ohio 44114, les Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée sous le numéro 334871 (ci-après "Great Lakes") et par (ii) Garda USA Inc., une société régie par l'Etat du Delaware, les Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808-1646, les Etats-Unis d'Amérique (ci-après "Garda USA") (ci-après le "Premier Apport"), et résultant de déclarations de Great Lakes et Garda USA respectivement, en tant que sociétés débitrices desdites créances, ainsi que d'une déclaration de Garda Canada Security Corporation Inc. / Corporation de Sécurité Garda Canada Inc., en tant que détentrice desdites créances, toutes datées du 11 mars 2010; et

- La cession d'une créance certaine, liquide et exigible, due à Garda Security Screening Inc. / Sécurité préembarquement Garda Inc., par Garda USA (ci-après le "Second Apport"), et résultant d'une déclaration de Garda USA, en tant que société débitrice de ladite créance, ainsi que d'une déclaration de Garda Security Screening Inc. / Sécurité préembarquement Garda Inc., en tant que détentrice de ladite créance, toutes datées du 11 mars 2010.

Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

Réalisation effective de l'apport

Garda Canada Security Corporation Inc. / Corporation de Sécurité Garda Canada Inc., et Garda Security Screening Inc. / Sécurité préembarquement Garda Inc., ont déclaré que:

- Garda Canada Security Corporation Inc. / Corporation de Sécurité Garda Canada Inc. est l'unique propriétaire du Premier Apport et Garda Security Screening Inc. / Sécurité préembarquement Garda Inc. est l'unique propriétaire du Second Apport;

- La cession et le transfert du Premier Apport et du Second Apport sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui; et

- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de location du Premier Apport et du Second Apport, aux fins d'effectuer la cession et le transfert et de les rendre effectives partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

Suite à la résolution susmentionnée, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à quatre-vingt mille Dollars américains (USD 80.000,-) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Troisième résolution

Les associées ont décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes, représentées comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des même comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 mars 2010. Relation: ECH/2010/372. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010041333/206.

(100041066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Marilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 28, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 106.698.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010041009/10.

(100040490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

CBRE Global Acquisition Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.306.241,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.692.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of February,
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared

CBRE LUXEMBOURG HOLDINGS, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,294,941, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 150.689 (the "Sole Shareholder")

Here represented by Christophe Maillard, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney, requests the notary to enact that:

Pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, enacted on December 30, 2009 (registered at Luxembourg A.C., on January 5, 2010, LAC/2010/445, and deposit to the RCS on February 3, 2010 N°100017054.04) (the "Deed"), not yet published in the Memorial C, the share capital of the Company was increased by an amount of EUR 12,293,741 (the "Increase of Capital"), through a contribution in kind made by the Sole Shareholder and consisting of 1,229,487 shares of CBRE GLOBAL HOLDINGS, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 122,785,675 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 150.693 ("CBRE GH") and valued at a global amount of EUR 12,293,744.90 (the "Contribution").

The consideration for the Contribution consisted of the issuance by the Company of 12,293,741 shares with a nominal value of EUR 1 each (the "Issued Shares"), all fully subscribed by the Sole Shareholder.

Pursuant to a rectification deed enacted on February 24, 2010, the amount of the share capital of CBRE GH and the number of shares issued by CBRE GH was corrected with effect as of December 30, 2009.

All the shares in CBRE GH have been contributed by CB RICHARD ELLIS, INC., a corporation duly incorporated and validly existing under the law of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, and registered with the Secretary of State for Delaware under number 0777218, and CB RICHARD ELLIS REAL ESTATE SERVICES, LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State for Delaware under number 2317640, to the Company, pursuant to a rectification deed enacted on February 24, 2010, (the "CBRE GH Rectification Deeds"). The appearing person acting through its attorney declared that, as a result of the CBRE GH Rectification Deeds, the description of the Contribution was incorrect in the Deed since the amount of the Contribution should not have consisted of 1,229,487 shares of CBRE GH, but rather of 1,227,857 shares of CBRE GH (the "Rectified Contribution"). Therefore, the amount of the Increase of Capital, the number of Issued Shares, the amount of the subscription to the Increase of Capital by the Sole Shareholder, as well as the number of shares issued to the Sole Shareholder, were also incorrect in the Deed (the "Rectifications").

In order to reflect these Rectifications, the appearing person, through its proxy holder, request the notary to enact the following rectifications in the Deed with effect as of December 30, 2009, the remainder of the Deed remaining unchanged:

- The second resolution must be rectified to be read as follows as of December 30, 2009:

"Second resolution

It is resolved to accept that the New Shares be fully subscribed to by the Sole Shareholder, with a contribution in kind consisting of 1,227,857 shares of CBRE GLOBAL HOLDINGS, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 122,785,675 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 150.693 ("CBRE GH") (the "Contributed Shares")."

- Therefore, the Sole Shareholder declared and confirmed that, its subscription to the share capital increase should not have been of EUR 12,293,741 but rather of EUR 12,277,441, fully paid-up with the Rectified Contribution.

- The Sole Shareholder concluded that the value of the Contribution made on December 30, 2009, was of EUR 12,277,444.94 instead of EUR 12,293,744.90. Such rectified contribution has been valued by all the managers of the Company pursuant to a rectified statement of contribution value, which has been produced to the notary.

- The appearing party through its attorney finally requested the notary to amend follows as of December 30, 2009:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 12,289,941 divided into 12,289,941 shares with a nominal value of EUR 1 each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution taken in the manner provided for amendments of the Articles."

All powers are conferred to the holder of a true copy of this deed in order to carry out any corrective rectifications.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the attorney of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu

CBRE LUXEMBOURG HOLDINGS, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.294.941 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.689 (l'"Associé Unique")

ici représenté par M. Christophe Maillard, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

En vertu d'un acte notarié de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, établi le 30 décembre 2009 (enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010, LAC/2010/445, et déposé au RCS le 3 février 2010 N°100017054.04) (l'"Acte Notarié"), non encore publié à ce jour au Mémorial C, le capital social de la Société a été augmenté à concurrence d'un montant de 12.293.741 EUR (l'"Augmentation de Capital"), le tout souscrit par apport en nature par l'Associé Unique de 1.229.487 parts sociales de CBRE GLOBAL HOLDINGS, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 122.785.675 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.693 ("CBRE GH") évalué à un montant global de 12.293.744,90 EUR (l'"Apport").

En contrepartie de l'Apport, la Société a émis 12.293.741 parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune (les "Parts Sociales Emises"), entièrement souscrites par l'Associé Unique.

En vertu d'un acte rectificatif établi le 24 février 2010, le montant du capital social de CBRE GH et le nombre de parts sociales émises par CBRE GH ont été corrigées avec effet au 30 décembre 2009.

Toutes les parts sociales de CBRE GH ont été apportées par CB RICHARD ELLIS, INC., une société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secretary of State for Delaware sous le numéro 0777218, et CB RICHARD ELLIS REAL ESTATE SERVICES, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secretary of State for Delaware sous le numéro 2317640, à la Société en vertu d'un acte rectificatif établi le 24 février 2010 (les "Actes Notariés Rectificatifs de CBRE GH"). La partie comparante agissant par l'intermédiaire de son mandataire, a déclaré qu'à la suite des Actes Notariés Rectificatifs de CBRE GH, la description de l'Apport dans l'Acte Notarié était erronée dans la mesure où le montant de l'Apport n'aurait pas dû être de 1.229.487 parts sociales de CBRE GH, mais plutôt de 1.227.857 parts sociales de CBRE GH (l'"Apport Corrigé"). Par conséquent, le montant de l'Augmentation de Capital, le nombre de Parts Sociales Emises, le montant de la souscri-

ption à l'Augmentation de Capital par l'Associé Unique, ainsi que le nombre de parts sociales émises à l'Associé Unique étaient également erronées dans l'Acte Notarié (les "Corrections").

Afin de refléter ces Corrections, la partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a prié le notaire d'acter les corrections suivantes à l'Acte Notarié avec effet au 30 décembre 2009, le reste de l'Acte Notarié demeurant inchangé:

- la seconde résolution doit être rectifiée pour être lue comme suit à compter du 30 décembre 2009:

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient souscrites par l'Associé Unique, par apport en nature de 1.227.857 parts sociales de CBRE GLOBAL HOLDINGS, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 122.785.675EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.693 ("CBRE GH") (les "Parts Sociales Apportées"); et

- En conséquence, l'Associé Unique a déclaré et confirmé que, sa souscription à l'augmentation de capital n'aurait pas dû être de 12.293.741 EUR, mais plutôt de 12.277.441 EUR, la totalité étant entièrement libérée par l'Apport Corrigé.

- L'Associé Unique a conclu que la valeur de l'Apport fait le 30 décembre 2009 était de 12.277.444,94 EUR au lieu de 12.293.744,90 EUR. Cet apport rectifié a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration rectifiée sur la valeur de l'apport qui a été produite au notaire.

- La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a finalement prié le notaire de corriger et de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui doit être lu comme suit à compter du 30 décembre 2009:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 12.289.941 EUR divisé en 12.289.941 parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise dans les conditions prévues pour la modification des Statuts."

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes aux fins d'opérer toutes réquisitions modificatives.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte notarié, s'élève à environ mille cinq cent Euros (1.500 EUR).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. MAILLARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 février 2010. Relation: LAC/2010/8595. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 MARS 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010041378/153.

(100041307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Laguna Verde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041010/9.

(100040410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

People Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 152.028.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the tenth day of March.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

Mrs Catherine Drissens, company director, born at Auvelais on 27th of September, 1982, residing at 105, Grand Rue B.P. 6, à B-6747 Châtillon;

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which he forms:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "People Invest S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

The company may establish branch offices in Luxembourg or abroad.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also perform all services and management consulting to Luxembourg or foreign companies.

In general, the Company may carry out any operations of a patrimonial nature, any transactions in respect of real estate or moveable property, any commercial, industrial or financial operations, and any transactions and operations to promote and facilitate directly or indirectly the realisation of the object or its extension.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) represented by THIRTY-ONE THOUSAND (31.000.-) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the

Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the last day of the month of May at 10:00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of April of each year and shall terminate on the 31st of March of the following year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of March 2011.
- 2) The first annual general meeting shall be held on 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe the THIRTY-ONE THOUSAND (31.000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of twenty five (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND AND SEVEN HUNDRED FIFTY EURO (7.750.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

42060

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

Mrs Catherine Drissens, company director, born at Auvelais on 27th of September, 1982, residing at 105, Grand Rue B.P. 6, à B-6747 Châtillon.

3.- Has been appointed statutory auditor:

Audit Conseil Services, a company with registered office at L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri (RCS Luxembourg B 142.685).

4.- Has been appointed as managing director:

Mrs Catherine Drissens prenamed.

5.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.

6.- The registered office of the company is established in L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Catherine Drissens, administrateur de société, née à Auvelais le 27 septembre 1982, demeurant au 105, Grand Rue B.P. 6 à B-6747 Châtillon;

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «People Invest S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La société peut établir des bureaux ainsi que des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes prestations de services et de conseils en gestion à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV: Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jour ouvrable du mois de mai à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et finit le 31 mars de l'année suivante.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25%, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur:

Madame Catherine Drissens, administrateur de société, née à Avelais le 27 septembre 1982, demeurant 105, Grand Rue B.P. 6 à B-6747 Châtillon;

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Audit Conseil Services, une société ayant son siège à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri (RCS Luxembourg B 142.685).

4. Est appelé aux fonctions d'administrateur délégué de la société:

Madame Catherine Drissens prénommée.

5. Le mandat des administrateurs, administrateur délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.

6. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Drissens, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11869. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010041869/368.

(100042422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Immobilière Building BE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 141.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010041015/10.

(100041023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions
sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 140.323.

Im Jahre zwei tausend und zehn.

Den sechszwanzigsten Januar um 14.35 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140257,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Unda RÖSSLER, financial analyst, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare,

auf Grund einer privatschriftlich gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, von der Mandantin und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft qualifiziert als Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR gemäss eines Beschlusses vom 26. Oktober 2009 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B140323, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 11. Juli 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1912 vom 5. August 2008, und deren Satzung wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal durch Urkunde des instrumentierenden Notars vom heutigen Tage, noch nicht formalisiert.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von vierhundertdreißigtausendneunhundertsechszwanzig US Dollar und sechszwanzig Cents (USD 493.986,56), eingeteilt in neununddreißigtausendneunhundertsechszwanzig Komma fünfzehn (39.997,15) Vorzugsaktien und vierhundertdreißigtausendneunhundertsechszwanzig Komma einundvierzig (453.989,41) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Million US Dollar (USD 10.000.000.-) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend US Dollar (USD 1.000.-) ausgegeben (d.h. Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) zuzüglich Emissionsagio von neun hundert neun und neunzig US Dollar (USD 999.-)); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem US Dollar (USD 1.-) zuzüglich Emissionsagio zwischen null US Dollar (USD 0.-) und einem US Dollar (USD 1.-) nach Ermessen des Managers ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzung Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss eines am 26. Oktober 2009 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals:

a) den Zeichnungspreis der Vorzugsaktien im Rahmen der gegenwärtigen Kapitalerhöhung auf insgesamt siebenhundertdreissig US Dollar und Sechsendsechzig Cents (USD 731,66) festzulegen (d.h. Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) zuzüglich Emissionsagio von siebenhundertdreissig US Dollar und Sechsendsechzig Cents (USD 730,66));

b) das Gesellschaftskapital um einen Betrag von zwanzigtausendsechshundertsechundsechzig US Dollar und siebenundfünfzig Cents (USD 20.666,57) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von vierhundertdreiundneunzigtausendneuhundertsechundachtzig US Dollar und sechsundfünfzig Cents (USD 493.986,56) auf fünfhundertvierzehntausendsechshundertdreiundfünfzig US Dollar und dreizehn Cents (USD 514.653,13) zu bringen durch die Ausgabe von:

- fünfzehntausenddreihundertvierzig (15.382,75) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem US Dollar (USD 1.-), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von elf Millionen zweihundertneununddreissigtausendfünfhundertsechzig US Dollar und zwölf Cents (USD 11.239.560,12) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;

- fünftausendzweihundertdreiundachtzig Komma zweiundachtzig (5.283,82) neuen Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem US Dollar (USD 1.-), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von zwanzigtausendsechshundertsechundsechzig US Dollar und siebenundfünfzig Cents (USD 20.666,57) erhalten hat, so wie den Betrag von elf Millionen zweihundertneununddreissigtausendfünfhundertsechzig US Dollar und zwölf Cents (USD 11.239.560,12) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Englische Fassung:

" Art. 5. Share capital.

(b) The Corporation has a subscribed capital of USD 514,653.13, represented by 55,379.90 Ordinary Shares and 459,273.23 Manager Shares of a par value of USD 1 per Share."

Deutsche Fassung:

" Art. 5. Aktienkapital.

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von USD 514.653,13, eingeteilt in 55.379,90 Vorzugsaktien und 459.273,23 Manager-Aktien mit einem Nominalwert von USD 1 pro Aktie."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr dreitausendneuhundertfünfzig Euro abgeschätzt.

Der Gesamtbetrag der Kapitalerhöhung und des Emissionsagio wird auf EUR 7.506.067 abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: RÖSSLER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 février 2010. Relation GRE/2010/403. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, erstellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 17. Februar 2010.

Référence de publication: 2010041959/99.

(100041053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Industry Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 109.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041016/9.

(100040409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

TIRSA, société anonyme de réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 51.785.

L'an deux mille dix, le cinq mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TIRSA, Société Anonyme de Réassurance, ayant son siège social à L-2529 Howald, 45, rue des Scillas, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 508 de l'année 1995,

Modifié en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2870 du 1^{er} décembre 2008,

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Brian Collins, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social vers L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la société vers L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2., premier paragraphe.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, B. COLLINS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 mars 2010. Relation: LAC/2010/11293. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010041961/45.

(100042476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Imapelfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041017/9.

(100040408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

H7 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 11, rue du Dr Julien Berger.

R.C.S. Luxembourg B 152.034.

STATUTS

L'an deux mil dix, le dix mars

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

Ont comparu:

Monsieur Robert RISCH, né le 6 août 1966 à Luxembourg, demeurant à L-5670 ALTWIES, 11 rue du Dr. Julien Berger,
Madame Sophie CANU, née le 3 novembre 1981 à Metz (France) demeurant à L- 5670 ALTWIES, 11 rue du Dr. Julien Berger,

lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant - ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un café-brasserie avec exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "H7 SARL", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil dix.

Souscription et Libération

Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

Robert RISCH	51 parts sociales
Sophie CANU	49 parts sociales
TOTAL: Cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cent euros (1.100.-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Madame Sophie CANU, née le 3 novembre 1981 à Metz (France) demeurant à L- 5670 ALTWIES, 11 rue du Dr. Julien Berger,

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-5670 ALTWIES, 11 rue du Dr. Berger.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Risch, Canu, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 23 mars 2010. Relation: RED/2010/377. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 24 mars 2010.

Karine REUTER

Référence de publication: 2010042330/99.

(100042645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Herberlux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 9.950.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041018/9.

(100040864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Fluxinvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041019/9.

(100040407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**Internos - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. GPT Halverton - Luxembourg Branch).**

Adresse de la succursale: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 142.589.

EXTRAIT

En date du 28 janvier 2010, le Conseil d'Administration de la société GPT Halverton Limited, "private limited company", constituée et organisée selon les lois en vigueur au Royaume-Uni, ayant son siège social à FairFax House, 15 Fulwood Place, WC1V6AY Londres, Royaume-Uni, immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro 05948858, a changé le nom de sa société en Internos Real Limited.

En date du 18 février 2010, le Conseil d'Administration de la société Internos Real Limited (anciennement GPT Halverton Limited) a décidé de changer le nom de sa succursale luxembourgeoise appelée actuellement GPT Halverton - Luxembourg Branch et basée au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg en Internos - Luxembourg Branch.

Le Conseil d'Administration de la société Internos Real Limited, "private limited company", constituée et organisée selon les lois en vigueur au Royaume-Uni, ayant son siège social à FairFax House, 15 Fulwood Place, WC1V 6AY London, Royaume-Uni, immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro 05948858, a accepté:

- La démission de Monsieur Serge Morel, né le 28/02/1965 à Clermont-Ferrand, France, demeurant professionnellement 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg en tant que représentant permanent de la succursale avec effet immédiat à compter du 31 janvier 2010; et

- La nomination de Madame Anna Przybylska, née le 1^{er} août 1977, Gdansk, Pologne, et demeurant professionnellement 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg en tant que représentant permanent de la succursale avec effet immédiat à compter du 1^{er} février 2010 et pour une période illimitée.

Les personnes suivantes, en tant que membres du Conseil d'Administration de la société Internos Real Limited, sont autorisées à engager la société, par leur seule signature, à l'égard des tiers et de la représenter en justice.

Nouvelle composition du Conseil d'Administration de Internos Real Limited

- Monsieur Jonathan SHORT, né le 19 juillet 1961 à Bromley, Royaume-Uni, demeurant 18 Highbury Terrace, Londres N5 1UP, Royaume-Uni.

- Monsieur Andrew THORNTON, né le 1^{er} mars 1967 à Wakefield, Royaume-Uni, demeurant à 1a Shepherd Market, Londres W1J 7PA, Royaume-Uni.

- Monsieur Richard Andrew JAMES, né le 15 février 1966 à York, Royaume-Uni, demeurant 33 The Shearers, Bishops Stortford, Hertfordshire CM23 4AZ, Royaume-Uni.

Démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Philip De Haseth MOELLER
- Monsieur Douglas Franck GARDNER
- Monsieur Fitzroy Jonathan JOHNSTONE
- Monsieur Michael O'BRIEN
- Monsieur Ian Jeremy WHITE
- Monsieur James Anthony COYNE
- Monsieur Kieran John PRYKE
- Monsieur Neil Graeme TOBIN

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Jonathan SHORT
- Monsieur Andrew THORNTON

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041983/47.

(100042157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

EPIC Euro Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 121.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010041027/10.

(100041020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Optivita Securitisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 139.399.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten,

on the sixteenth day in the month of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mrs Danielle CAVIGLIA, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, acting in its capacity as proxy holder of:

"Stichting Kerberos", a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at 166 Amsteldijk, 1079LH Amsterdam (The Netherlands), registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34234797,

here after referred to as "the principal",

pursuant to proxy given to him under private seat in Amsterdam (The Netherlands), on 15 March 2010,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "Optivita Securitisation S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 139.399, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 9 June 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1654 of 4 July 2008, page 79372.

The Articles of Association of said Company have never been amended since.

II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into twenty-five (25) shares with a par value of FIVE HUNDRED EURO (500.- EUR) each, fully paid up in cash.

III.- That the principal has remained, since the incorporation deed of the Company, the sole owner of all the shares of said Company.

IV.- That the principal, being then sole partner of the Company "Optivita Securitisation S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current A and B managers of the dissolved Company, for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office.

IX.- That the principal commits itself to pay the costs in relation to this notarial deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Luxembourg),

a comparu:

Madame Danielle CAVIGLIA, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

"Stichting Kerberos", une fondation (Stichting) établie sous les lois des Pays-Bas ayant son siège statutaire aux Pays-Bas à 166 Amsteldijk, 1079LH Amsterdam (Pays-Bas), enregistrée au Registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34234797,

ci-après dénommée "le mandant",

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Amsterdam (Pays-Bas), le 15 mars 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle mandataire agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "Optivita Securitisation S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 139.399, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 9 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1654 du 4 juillet 2008 et page 79372.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) divisé en vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500,- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est resté, depuis l'acte de constitution de la Société, le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "Optivita Securitisation S.à r.l.", a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de catégorie A et aux gérants de catégorie B de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

IX.- Que le mandant s'engage expressément à payer les frais relatifs au présent acte notarié.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. CAVIGLIA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mars 2010. Relation: EAC/2010/3254. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010041955/98.

(100042384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Colways Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041041/9.

(100040404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Cometal Trade Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010041042/10.

(100040908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Aeromeccanica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.876.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 mars 2010

Leur mandat venant à échéance l'Assemblée décide d'élire les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes pour une période de trois ans venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 comme suit:

Conseil d'Administration:

Administrateur de classe A

Mme. Maria Dennewald, Avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg 31, rue d'Eich; L -1461 Luxembourg, président;

MM Francesco Moglia, Directeur Générale de Banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19/21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Andrew Simms, Directeur de Banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19/21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Administrateur de classe B

MM Federico Bonaiuto, Dirigeant de Finmeccanica S.p.A., demeurant professionnellement à Rome, Piazza Monte Grappa n°4, I - 00195 Roma, administrateur;

Paolo Santoponte, Dirigeant de Finmeccanica S.p.A., demeurant professionnellement à Rome, Piazza Monte Grappa n°4, I - 00195 Roma, administrateur;

Commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009

ComCo SA, 11-13 boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg.

Le mandat du Réviseur d'Entreprise, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., route d'Esch n° 400 L - 1014 Luxembourg, venant à échéance, l'Assemblée Générale a décidé de l'étendre pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aeromeccanica S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010041724/33.

(100041299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Casandrax Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041046/9.

(100040403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Cad Concepts International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 82.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010041047/11.

(100041009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Locapress S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 64.987.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire le 4 mars 2010

1. L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Arie STRUIJK demeurant à DORP, NL-5316 BC DELWIJNEN, de Madame Denise BRONCKART demeurant à 26, rue du Ruisseau B-4357 DONCEEL, de Monsieur Eugène VERBRAAK demeurant à 37 B5, Brugsesteenweg B-8800 ROESELAERE et de Madame Alexandra-Marie SWINNEN, 107 Grote Steenweg, B-3440 ZOUTLEEUEW arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Arie STRUIJK et de Monsieur Eugène VERBRAAK pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra statutairement en 2016 sur les comptes clos le 31 décembre 2015. Les mandats de Madame Denise BRONCKART et de Madame Alexandra-Marie SWINNEN ne sont pas renouvelés.

2. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Dominique RADOUX, né à Waremme le 12 janvier 1958, administrateur de sociétés, demeurant à COPMANLAAN, 6, B-8420 DE HAAN et Monsieur Johan VAES, né à LIER le 2 novembre 1964, demeurant Nieuwpoortsesteenweg, 398, B-8400 Oostende comme administrateurs pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra statutairement en 2016 sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

3. L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Arie STRUIJK demeurant à DORP, NL-5316 BC DELWIJNEN, arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Arie STRUIJK pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra statutairement en 2016 sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

4. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Dominique RADOUX, né à Waremme, Belgique, le 12 janvier 1958, administrateur de sociétés, demeurant à COPMANLAAN, 6, B-8420 DE HAAN comme administrateur délégué et président du conseil d'administration pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra statutairement en 2016 sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

5. L'assemblée générale constate que le mandat de commissaire aux comptes de COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra statutairement en 2016 sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

ESCH-SUR-ALZETTE, le 4 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010041213/34.

(100041264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

ATG II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010041049/11.

(100040676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

ATG Management Germany S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010041050/11.

(100040526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

ATG S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010041052/11.

(100040528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

WK Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.246.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 1^{er} mars 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard GEORGES s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 1^{er} mars 2010, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard GEORGES, administrateur démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.
WK HOLDING S.A.
Dr. Peter HAMACHER / Jérôme WUNSCH
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010041245/21.

(100041709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

ATG S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.746.

Les comptes annuels pour la période du 6 mars 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010041053/12.

(100040529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Anwal Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 137.772.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010041055/10.

(100040558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 127.330.

EXTRAIT

Il résulte des conventions de cession de parts sociales sous seing privé qu'en date du 15 février 2010

- Monsieur Raymond Lejoncq, demeurant à 11 rue de l'Eglise, L-6186 Gonderange, cède deux (2) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euro (125.- EUR) chacune, entièrement libérées, de la société a&c Management Services SARL à Maryse Mouton, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65 rue des Romains.

Par conséquent, à compter de cette date, la répartition du capital social de la société est comme suit:

Livenza SA	49 parts sociales
Financière des Hauts Plateaux	17 parts sociales
Taxioma SARL	32 parts sociales
Maryse Mouton	2 parts sociales

Strassen, le 11 mars 2010.

Pour extrait conforme
a&c Management Services
Expert-Comptable
65, rue des Romains L-8041 Strassen
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010041651/24.

(100041233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Appleton International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 69.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010041056/10.

(100040402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Luxor Thebes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 151.971.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of March.

Before Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

SELMAN HOLDINGS LLC, a company established in 811 Church Road, # 105, Cherry Hill, New Jersey 08002, United States of America, registered in the State of New Jersey under n. 0600349083,

Here represented by Annick Braquet, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "Société Anonyme":

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "Société Anonyme" under the name of "LUXOR THEBES S.A.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or partner's loan, and grant to companies in which the corporation has an interest, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as manager in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the Corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 49 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended. The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person {resolution circulaire}. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 10. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Monday of June at nine a.m. and for the first time in the year 2011.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st 2010.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company. The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

SELMAN HOLDINGS LLC	310 shares
TOTAL	310 shares

All the shares have been fully paid up to ONE HUNDRED PER CENT (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) is now available to the Corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of Statutory Auditor "Commissaire aux Comptes" at one (1).

2. The following are appointed directors:

- Mr José CORREIA, born on October 4th 1971 in Palmeira (Portugal), professionally residing in 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg,

- Mrs Géraldine SCHMIT, born on November 12th 1969 in Messancy (Belgium), professionally residing in 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg,

- Ms Violène ROSATI, born on April 23rd 1977 in Mont-Saint-Martin (France), professionally residing in 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

3. Has been appointed Statutory Auditor "Commissaire aux comptes": READ S.à r.l., having its registered office in 3A, Boulevard du Prince

Henri L-1724 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under number B 45 083.

4. The directors' and Statutory Auditor "Commissaire aux comptes's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2015.

5. The registered office of the Corporation is established at 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mil dix, le seize mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

SELMAN HOLDINGS LLC, une société ayant son siège social au 811 Church Road, # 105, Cherry Hill, New Jersey 08002, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée à l'Etat du New Jersey sous le numéro 0600349083,

ici représentée par Annick Braquet, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "LUXOR THEBES S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder à aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 49 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le troisième lundi de juin à neuf heures, et pour la première fois en 2011.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2010.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

SELMAN HOLDINGS LLC	310 actions
TOTAL	310 actions

Toutes les actions ont été libérées à CENT POUR CENT (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur José CORREIA, né le 04 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg,

- Madame Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg

- Madame Violène ROSATI, né le 23 avril 1977 à Mont-Saint-Martin (France), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

READ S.à r.l., ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45 083.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

5. Le siège social de la société est fixé au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11937. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040847/374.

(100040773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

S.C.I. JOPA, société civile immobilière.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 2.866.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2010

Les associés décident:

De révoquer du poste de gérant Monsieur MARECHAL Nico, né le 13 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De nommer comme gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Nico, né le 13 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De nommer comme gérants administratifs:

pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Johny Charles, né le 8 août 1979 à Ettelbruck, demeurant à L-9188 Vichten, 8, rue de la Chapelle,

pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Paul, né le 20 mars 1985 à Ettelbruck, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De changer le pouvoir de signature de la façon suivante:

la société est engagée par la signature individuelle du gérant technique; ce n'est qu'en cas d'empêchement pour des raisons de santé du gérant technique, dûment constatées par un certificat médical, rendant impossible le fonctionnement normal de la société, que cette dernière sera valablement engagée par la signature conjointe des gérants administratifs.

Référence de publication: 2010041233/22.

(100041028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Am Bistrot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 197, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 59.419.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041057/9.

(100040863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Centrale Automobile Distribution-Import S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 43.178.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 25 février 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a révoqué le liquidateur, Monsieur Stéphane Sabella, de sa fonction de liquidateur de la société anonyme Centrale Automobile Distribution-Import S.A., avec siège social à L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé en son remplacement Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurante Luxembourg.

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2010041074/16.

(100040360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Afhm Gestion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 29.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010041058/10.

(100041021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Aviva Investors Portefeuille II, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.503.

Le bilan au 30 Septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 Mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010041059/11.

(100040674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Sterifant Finanz Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 44.989.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Kugener, juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 avril 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2010041079/18.

(100040373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Sea-Land Financing and Contracting, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.386.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 mars 2010

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Romain Lutgen, avocat, demeurant au 2A, Place de Paris à L-2314 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, en tant qu'administrateur, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010041226/20.

(100041246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Sterifant International Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 44.951.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Kugener, juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 avril 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2010041080/18.

(100040375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.859.

—
Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 mars 2010 au siège social de la société, il a été décidé que:

Le mandat d'Administrateur de M. Gianfranco UGO, employé privé, demeurant 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est venu à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2009

et que

Un nouveau mandat d'Administrateur a été confié à:

M. Angelo CALOIA, employé privé, demeurant 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Président

M. Ferdinando SUPERTI FURGA, employé privé, demeurant 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Vice Président

M. Paul HELMINGER, employé privé, demeurant 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur

M. Francesco INTROZZI, employé privé, demeurant 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur

M. Edmond ISRAEL, employé privé, demeurant 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur

M. Paolo MOLESINI, employé privé, demeurant 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur

M. Stefano STANGONI, employé privé, demeurant 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur

M. Salvatore CATALANO, employé privé, demeurant 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur

M. Walter AMBROGI, employé privé, demeurant 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur

M. Marco ROTTIGNI, employé privé, demeurant 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur

M. Marco BUS, employé privé, demeurant 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur.

L'échéance de leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

42086

Société Européenne de Banque
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010041848/36.

(100042037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Redstone Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 112.513.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre la société Axiome Audit S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange et la société anonyme REDSTONE INVEST S.A. en vertu de laquelle la société REDSTONE INVEST S.A. avait fait élection de son siège social à l'adresse susmentionnée a été résiliée avec effet au 15 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15 mars 2010.

AXIOME AUDIT S.à.r.l.

Marco RIES

Référence de publication: 2010041082/15.

(100040461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Tiger Holding Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.045.

In the year two thousand ten, on the third of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Five S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on January 8, 2008, amended for the last time by deed enacted on December 2, 2009, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 136 045.

The meeting is opened at 2 pm and presided by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of a new class of shares being class H redeemable shares.

2. Increase of the corporate capital by an amount of 49,350.-USD (forty nine thousand three hundred fifty United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 936,740.-USD (nine hundred thirty six thousand seven hundred forty United States Dollars) to 986,090.-USD (nine hundred eighty six thousand ninety United States Dollars) by the issue of 1,410 (one thousand four hundred ten) new redeemable shares of class H of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

3. Amendment of articles 8.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to create a new class of shares being class H redeemable shares.

Second resolution:

The meeting, decides to increase the corporate capital by an amount of 49,350.-USD (forty nine thousand three hundred fifty United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 936,740.-USD (nine hundred thirty six

thousand seven hundred forty United States Dollars) to 986,090.- USD (nine hundred eighty six thousand ninety United States Dollars) by the issue of 1,410 (one thousand four hundred ten) new redeemable shares of class H of 35.-USD (thirty five United States Dollars), by contribution in cash and to admit to the subscription of 1,410 (one thousand four hundred ten) new redeemable shares of class H as follows:

Class H shares	Shares	USD
Tiger Holding Five Parent S.à.r.l.	1,410	49,350

Intervention - Subscription - Payment

"Tiger Holding Five Parent S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 136 048. Here represented by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of proxies;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Class H shares	Shares	USD
Tiger Holding Five Parent S.à.r.l.	1,410	49,350

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 49,350.-USD (forty nine thousand three hundred fifty United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution:

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

" **8.1.** The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 986,090.-USD (nine hundred eighty six thousand ninety United States Dollars) represented by 3,634 (three thousand six hundred thirty four) redeemable shares of class B, 3,818 (three thousand eight hundred eighteen) redeemable shares of class C, 6,958 (six thousand nine hundred fifty eight) redeemable shares of class D, 3,651 (three thousand six hundred fifty one) redeemable shares of class E, 1,303 (one thousand three hundred three) redeemable shares of class F, 7,400 (seven thousand four hundred) redeemable shares of class G and 1,410 (one thousand four hundred ten) redeemable shares of class H of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trois mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Holding Five S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 8 janvier 2008, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 2 décembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 136 045.

L'assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales étant la classe H de parts sociales rachetables.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 49.350,-USD (quarante neuf mille trois cent cinquante Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 936.740,-USD (neuf cent trente six mille sept cent quarante Dollars US) à 986.090,-USD (neuf cent quatre vingt six mille quatre vingt dix Dollars US) par l'émission d'un total de 1.410 (mille quatre cent dix) nouvelles parts sociales rachetables de classe H d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

3. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales étant la classe H de parts sociales rachetables.

Deuxième résolution:

L'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 49.350.-USD (quarante neuf mille trois cent cinquante Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 936.740,-USD (neuf cent trente six mille sept cent quarante Dollars US) à 986.090,-USD (neuf cent quatre vingt six mille quatre vingt dix Dollars US) par l'émission d'un total de 1.410 (mille quatre cent dix) nouvelles parts sociales rachetables de classe H d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire et d'admettre à la souscription les 1.410 (mille quatre cent dix) nouvelles parts rachetables de classe H comme suit:

Parts sociales de classe H	Parts sociales	USD
Tiger Holding Five Parent S.à.r.l.	1.410	49.350,-

Intervention - Souscription - Paiement

Tiger Holding Five Parent S.à. r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 136 048.

Représentée par Maître Catherine Dessoay, Avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, a déclaré souscrire 1.410 (mille quatre cent dix) nouvelles parts sociales rachetables de classe H, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Parts sociales de classe H	Parts sociales	USD
Tiger Holding Five Parent S.à.r.l.	1.410	49.350,-

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 49.350.-USD (quarante neuf mille trois cent cinquante Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier les articles 8.1 des statuts comme suit:

" **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 986.090,-USD (neuf cent quatre vingt six mille quatre vingt dix Dollars US), représenté par 3.634 (trois mille six cent trente quatre) parts sociales rachetables de classe B, 3.818 (trois mille huit cent dix huit) parts sociales rachetables de classe C, 6.958 (six mille neuf cent cinquante huit) parts sociales rachetables de classe D, 3.651 (trois mille six cent cinquante et une) parts sociales rachetables de classe E, 1.303 (mille trois cent trois) parts sociales rachetables de classe F, 7.400 (sept mille quatre cents) parts sociales rachetables de classe G et 1.410 (mille quatre cent dix) parts sociales rachetables de classe H, ayant une valeur nominal de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 mars 2010. Relation: LAC/2010/9962. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Référence de publication: 2010042334/147.

(100042785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

S.T. First Trust Financial Company S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 49.908.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 20 janvier 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société S.T. FIRST TRUST FINANCIAL COMPANY S.A., numéro RCS B. 49 908, dont le siège social situé à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, a été dénoncé en date du 1^{er} janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Claude EISCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2010041088/15.

(100040337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**Celistics Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Celso S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.874.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of February.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Celistics Holdings S.L., a company incorporated, organized and existing under the laws of Spain, registered with the Registro Mercantil in Madrid under number B64756729 and having its registered office at 28043, Madrid, Calle José Silva n°17, First Floor, Spain,

here represented by Mr. Kemal Akyel, private employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal by virtue of a power of attorney, given under private seal on February 22, 2010.

Said proxy, after having been signed in full by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that Celistics Holdings S.L., prenamed is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of CELSO S. à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B and number B 145 874 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 2, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 979 dated May 11, 2009; and

- that the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of twelve euros fifty cents (€ 12.50) each.

Then appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to change the Company's name into "Celistics Luxembourg S. à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend subsequently article 4 of the Articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of Celistics Luxembourg S. à r.l."

Third resolution

The Sole Shareholder decides appoint as new managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Alejandro CRASNY, private employee, born on October 8, 1977 in Madrid and residing professionally at 17, Jose Silva Street, First Floor, 28043, Madrid, Spain; and
- Mr. Leon Fernando FIKSMAN, private employee, born on January 16, 1964 in Buenos Aires and residing professionally at 17, Jose Silva Street, First Floor, 28043, Madrid, Spain.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to create two classes of managers A and B and to subsequently amend first paragraph of the article 14 of the Company's articles of incorporation which will be read as follows:

" **Art. 14, first paragraph.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily partners. In case of plurality of managers, the managers will be divided into two classes of managers A and B. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which fixes the term of their office. He (they) may be dismissed freely at any time."

Fifth resolution

The Sole Shareholder subsequently decides to change the power of representation of the Company toward third parties, which will be bound if there is more than one manager by the joint signature of one A manager and one B manager.

The Sole Shareholder subsequently decides to modify article 14 last paragraph of the Company's articles of incorporation which will be read as follows:

" **Art. 14. Last paragraph.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. If there is more than one manager, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one A manager and one B manager."

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides that Mr. Alejandro CRASNY, prenamed and Mr. Leon Fernando FIKSMAN, prenamed are designated for an unlimited period as A managers.

Mr. Matthijs BOGERS and Mr. Julien FRANCOIS are designated for an unlimited period as B Managers.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-sixième jour de février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Celistics Holdings S.L., une société constituée, organisée et existante sous le droit espagnol, immatriculée Registro Mercantil de Madrid sous le numéro B64756729 et avec siège social à 28043, Madrid, Calle José Silva n°17, 1^{er} Etage, Espagne,

ici représenté par Mr Kemal Akyel, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Celistics Holdings S.L., précitée est le seul actuel associé ("Associé Unique") de CELSO S. à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 145 874 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 avril 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 979 du 11 mai 2009; et

- que le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille (1.000) parts sociales, d'une valeur de douze euros cinquante cents (EUR 12,50) chacune.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en "Celistics Luxembourg S. à r.l."

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de Celistics Luxembourg S. à r.l."

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer deux nouveaux gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Mr Alejandro CRASNY, employé privé, né le 8 octobre 1977 à Madrid et demeurant professionnellement au 17, Jose Silva Street, 1^{er} Etage, 28043, Madrid, Espagne; et

- Mr Leon Fernando FIKSMAN, employé privé, né le 16 janvier 1964 à Buenos Aires et demeurant professionnellement au 17, Jose Silva Street, First Floor, 28043, Madrid, Espagne.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de créer deux classes de gérants A et B et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 14. Premier paragraphe.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. En cas de pluralité de gérants, les gérants sont répartis en deux catégories de gérants A et B. Ils ont, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables."

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide en conséquence de changer le pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers, qui sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

L'Associé Unique décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 14. Dernier paragraphe.** La société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B."

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide que Mr Alejandro CRASNY, précité et Mr Leon Fernando FIKSMAN précité sont désignés pour une période indéterminée en qualité de gérant de catégorie A.

Mr Matthijs BOGERS et Mr Julien FRANCOIS sont désignés pour une période indéterminée en qualité de gérant de catégorie B.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kemal Akyel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 mars 2010. LAC / 2010 / 9076. Reçu soixante-quinze euros, 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010042360/131.

(100042648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Net 4 Free S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 56.045.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement rendu en date du 20 janvier 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société NET 4 FREE S.A., numéro RCS B 56 045, ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Claude EISCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2010041089/16.

(100040338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Nico-Textile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 51.907.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement rendu en date du 20 janvier 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société NICO-TEXTILE S.à.r.l., numéro RGS B 51 907, ayant eu son siège social à L-1313 Luxembourg, 15, rue des Capucins, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Claude EISCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2010041090/15.

(100040340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Air Artisan Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 58.827.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 mars 2010 que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

- Monsieur Marcel DUDKIEWICZ a démissionné de son mandat d'administrateur délégué et d'administrateur
- Wurth & Associés a démissionné de son poste de Commissaire aux Comptes et a été remplacé par WURTH CONSULTING SA situé 5 rue Aldringen L-1118 Luxembourg, pour une durée de 6 ans.
- A été nommé en remplacement l'administrateur suivant pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée appelée à approuver les comptes de l'exercice 2016:

Monsieur BUNGO SHIMADA né le 30 octobre 1960 à Osaka (Japon) demeurant 7 EAST 76th street, New York, NY 10021, 1702 USA

L'assemblée générale extraordinaire a autorisé le conseil d'administration à élire un administrateur délégué.

Il résulte du conseil d'administration qui s'est tenu le 2 mars 2010 à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2010 que Monsieur BUNGO SHIMADA, prequalifié, a été élu administrateur délégué de la société, laquelle pourra engager valablement la société par sa seule signature.

Le mandat des administrateurs, Madame Régine CAILLAU et Monsieur Martin SHAPIRO est prolongé jusqu'à l'Assemblée appelée à approuver les comptes de l'exercice 2016.

Monsieur Martin SHAPIRO a déménagé et demeure 17 rue Ste Catherine L-1317 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.
POUR EXTRAIT CONFORME
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010041252/29.

(100041340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

E.L.N Lux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 150.225.

—
EXTRAIT

Le siège de la société E.L.N LUX S.A, à savoir L-4051 Esch sur Alzette, 112 rue du Canal, a été dénoncé avec effet au 21 mars 2010, le bail conclu avec Mr ZESTER RENE PIERRE ayant été résilié avec effet à cette date.

ESCH SUR ALZETTE, le 21 Mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010041091/10.

(100040805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Ongoing International Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010041093/10.

(100040424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Société Immobilière Nuts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 80.608.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010041094/10.

(100040478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Vision Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.432.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010041095/10.

(100040610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Belval Square SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 93.026.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de BELVAL SQUARE SA du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 1^{er} février 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C. le 4 février 2010, EAC/2010/1425 que

a) les mandats des trois administrateurs Pasquale Corcelli, promoteur, né à Polombaio di Bitonto/Bari (Italie) le 13 décembre 1946, demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets, Aurelia Corcelli, employée privée, née le 13 mai 1976 à Luxembourg et demeurant à L-2146 Luxembourg, 63, rue de Merl et Armand Distave, conseil économique et

fiscal, né à Luxembourg, le 31 janvier 1940, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt ont été prorogés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.

b) le mandat de commissaire aux comptes LUX-AUDIT S.A., inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 25797, avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, a été prorogé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.

c) Pasquale CORCELLI, promoteur, né à Polombaio di Bitonto/Bari (Italie) le 13 décembre 1946, demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets, a été nommé administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social 2015, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 février 2010.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2010041711/24.

(100041359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

Media Entertainment Communication Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010041096/10.

(100040421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Institut de pédicure Anne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 83, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 139.405.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041097/9.

(100040593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Opportunity Two, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010041098/10.

(100040397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Banque Unie Est-Ouest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 12.049.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 4 mars 2010

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 4 mars 2010 que:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires accepte la fin des mandats des membres du Conseil d'Administration suivants:

- Mr Igor Busarov,
- Mr Alexey Buyanov,
- Mr Dmitry Ladikov-Roey,
- Mr Sergey Zaytsev.

Seconde résolution

Conformément à l'autorisation préalable de la CSSF du 15 février 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires nomme les membres du Conseil d'Administration suivants:

- Mr Yury Groshev,
- Mr Oleg Kapitonov,
- Mr Evgeny Rabovskiy.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Igor Stepin / Grintsevitch Olga
Head of Dealing department / Administrative Director

Référence de publication: 2010041836/25.

(100042409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**Point.com Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Josero S.à.r.l.).**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 110.431.

L'an deux mille dix, le neuf février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

La société GOLDEN BIRD S.A., avec siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 41 rue du Canal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.99456, représentée par son administrateur unique Monsieur Pascal TREIBER, fondé de pouvoir, demeurant à F-55210 Nonsard-Lamarche, 5 route de Lamarche.

Laquelle société comparante représentée comme il vient d'être dit, déclare qu'elle est l'unique associée de la société JOSERO S.à.r.l., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 30 Grand-Rue, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 9 août 2005, publié au Mémorial C numéro 100 en date du 16 janvier 2006.

Ceci exposé, l'associée représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoquée en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

1. Changement de dénomination et modification de l'article 2 des statuts.
2. Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts.
3. Acceptation de la démission du gérant unique.
4. Nomination d'un nouveau gérant unique pour une durée indéterminée.
5. Divers.

Première résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société et de modifier par conséquent l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société prend la dénomination de POINT.COM LUXEMBOURG S.à.r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Esch-sur-Alzette et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. (Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-4050 Esch-sur-Alzette, 41 rue du Canal.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission à compter de ce jour du gérant à savoir Monsieur Loïc DELOR, chef d'entreprise, demeurant à CB4 6DG, 62 Butt Lane et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée dans la fonction de gérant Monsieur Pascal TREIBER, fondé de pouvoir, demeurant à F-55210 Nonsard-Lamarche, 5 route de Lamarche.

42096

Cinquième résolution

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800,- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec la comparante au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Treiber; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 février 2010. Relation: EAC/ 2010/ 1849. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010041338/58.

(100041041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

d'Tatta Noduscht, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4204 Ech-sur-Alzette, 34, rue Large.

R.C.S. Luxembourg B 110.678.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041099/9.

(100040591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Opportunity One, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010041100/10.

(100040390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

FORTUNA Banque.s.c., Société Coopérative.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 130-132, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 7.143.

Dépôt du bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grégory Claudy / Charles Wagener

Directeur adjoint / Directeur

Référence de publication: 2010041101/11.

(100040559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.
